



LE FPH, C'EST QUOI ?

- Une aide ponctuelle et rapide sur un projet d'habitants à tout moment de l'année.
- Le projet doit participer à l'animation du quartier, au mieux vivre-ensemble et à l'amélioration du cadre de vie.
- Il doit mobiliser les habitants, être ouvert et accessible à tous, développer les échanges entre habitants d'âges et de cultures diverses.

QUI DÉCIDE ?

Un comité d'attribution examine chaque projet. Il est composé :

- De professionnels de la maison de quartier,
- De professionnels de la Ville,
- D'habitants et de conseillers citoyens du quartier.

Le comité décide collectivement de soutenir ou non le projet et fixe le montant alloué.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

- Maximum 50% du coût total du projet (dépenses et apports des participants et partenaires qu'ils soient financiers ou en nature),
- dans la limite de 800 € (ex : coût du projet 300 €, soutien 150 € maximum).
- Pour les projets ne dépassant pas 200 €, possibilité de déroger à la règle des 50%.

COMMENT REALISER MA DEMANDE ?

- Etape 1 : remplir et déposer la fiche projet à la maison de quartier qui se chargera de réunir le comité d'attribution.
- Etape 2 : venir présenter son projet au comité d'attribution.
- Si le soutien du projet est validé, l'aide sera ensuite versée sur facture.

Pour plus de renseignements ou si vous souhaitez être accompagné pour monter votre projet, contactez votre maison de quartier ou votre correspondant de quartier à la mairie annexe.

1 – PRÉSENTATION DES PORTEURS DU PROJET

| | Porteurs du projet |
|--|---|
| Personne responsable de l'action | Nom et Prénom : Adresse : Téléphone : Mail : |
| Nom, adresse, téléphone des autres personnes associées au projet | - - - |

2 – LE PROJET :

- Lieu où se déroulera le projet :
- Date de réalisation du projet :

- Description du projet

Décrivez-nous votre projet et expliquez pourquoi vous souhaitez le réaliser :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3 – LE PUBLIC :

- Nombre de participants prévu :
- Public concerné et son implication dans le projet :

.....

.....

.....

.....

4 – PARTENAIRES DU PROJET :

.....

5 – BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET :

| Type de dépenses | Dépenses | Type de recettes | Recettes |
|--|----------|---------------------------|----------|
| Achat, location de matériel, billet d'entrée pour une sortie, etc. | | Participation des usagers | |
| Location de salle | | Autres recettes | |
| Alimentation | | | |
| Transport | | FPH | |
| Frais de mission d'intervenants extérieurs | | | |
| Communication | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL | | TOTAL | |

- Montant total de l'aide demandée au Fonds de Participation des Habitants€
- Prêt éventuel de matériel par la Ville de la Roche-sur-Yon :

- Prêt éventuel de matériel par la maison de quartier :

Si vous avez besoin d'occuper le domaine public (fermeture de rue, modification de circulation...), une demande est à effectuer auprès des services municipaux directement en ligne sur le site : www.larochesuryon.fr, rubrique « Démarches en ligne ».

FICHE BILAN

Projet :

1 – Date de l’animation (si changement indiquez-le ainsi que la nouvelle date)

.....

2 – Evaluation de l’action :

Nombre de participants :

- enfants :
- jeunes :
- adultes :

Cette participation correspond-t-elle à vos attentes ?

.....
.....
.....
.....
.....

Animations réalisées :

.....
.....
.....
.....

Quelles sont vos satisfactions par rapport à vos objectifs de départ :

.....
.....
.....

Quelles sont vos déceptions :

.....
.....
.....

Expressions diverses liées au dispositif « Fonds de Participation des Habitants » :

.....
.....
.....

Merci de joindre une photo représentative de votre projet.